

COMMUNE DE SAINT ETIENNE DE TINEE  
DEPARTEMENT DES ALPES MARITIMES

## COMPTE RENDU DES DECISIONS

### DU CONSEIL MUNICIPAL

19 JUIN 2015

\*\*\*\*\*

**Présent(s) :**

Colette FABRON, Anne-Marie FULCONIS, Éric BARALE, Jean-Paul RAPUC, Jean-Marie EMERIC, Jean-Charles GUIRAN, Michel GUILLOT, Alexandra BASSISTY, Isabelle LOMBARD, Jean-Jacques ALBERT, Geneviève CERAGIOLI.

**Représenté(s) :**

Georges BRUN par Geneviève CERAGIOLI,  
Nathalie JACQUOT par Isabelle LOMBARD,  
Michèle BORFIGA par Colette FABRON,  
Christophe BORELLI par Anne Marie FULCONIS.

**Absent(s) :**

Mme Anne Marie FULCONIS a été désigné(e) pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

Convocation transmise à l'ensemble des Élus le 9 juin 2015 par courrier à leur domicile.

Compte rendu des décisions du Conseil Municipal du 19.06.2015

Deux affaires ont été rajoutées à l'ordre du jour :

- ASSOCIATIONS – Attribution de subventions

### **Procès-verbal des décisions du conseil municipal du 27 mars 2015**

- Adoption à la majorité des membres présents moins une abstention de Mme Geneviève CERAGIOLI.

### **123. Adhésion de la commune de St Étienne de Tinée au service métropolitain des autorisations d'urbanisme et des permis de construire – Convention avec la Métropole Nice Côte d'Azur**

À partir du 1<sup>er</sup> juillet 2015, l'État ne mettra plus ses services à disposition des communes pour assurer l'instruction des autorisations d'urbanisme (Permis de construire, d'aménager, Déclarations préalables et certificats d'urbanisme).

Par conséquent, il est proposé d'adhérer à un service commun d'instruction constitué à partir des personnels de la Métropole et de confier à ce service, par convention, l'instruction de l'ensemble des autorisations d'urbanisme à l'exception des déclarations préalables et certificats d'urbanisme d'information qui resteront du ressort de la commune.

Le conseil municipal autorise le Maire à signer la convention.

- Adoption à la majorité des membres présents moins une abstention de Mme Alexandra BASSISTY.

### **124. MÉTROPOLE NICE CÔTE D'AZUR – AGENDA 21 : Création d'un jardin pédagogique**

Pour faire suite aux différentes lois relatives au développement durable, la Métropole propose de soutenir les communes-membres qui présentent des projets correspondants aux objectifs définis pour la préservation de l'environnement.

Ainsi, il est proposé de créer un jardin pédagogique pour les enfants scolarisés au village et à Auron afin de leur faire découvrir les techniques de jardinage, de création d'un verger et de l'apiculture en associant les associations et bénévoles locaux. La commune met à disposition une parcelle communale située au « Chabot ».

- Adoption à l'unanimité des membres présents.

### **125. Demande de prorogation du délai aux règles d'accessibilité pour personnes à mobilité réduites**

La loi du 11 février 2005 prévoit la mise en accessibilité de tous les établissements recevant du public pour le 1<sup>er</sup> janvier 2015 par les propriétaires et gestionnaires qui doivent déposer en Préfecture avant le 27 septembre 2015 un dossier dénommé : Agenda Programmé d'Accessibilité. Il permet de s'engager sur la réalisation de travaux dans un délai déterminé, de les financer et respecter les règles d'accessibilité.

## Compte rendu des décisions du Conseil Municipal du 19.06.2015

Cette mission d'assistance a été confiée à un architecte pour réaliser cet agenda qui répertorie l'ensemble des bâtiments, des travaux et des estimations budgétaires en collaboration avec le service technique de la commune.

Ce travail ne pouvant pas être achevé pour la date du 27 septembre prochain, le conseil municipal autorise le Maire à déposer une demande de prorogation du délai de dépôt d'une période de 12 mois maximum.

- Adoption à l'unanimité des membres présents.

### 126. Création d'un poste de Directeur des services techniques

Dans le cadre de la restructuration des services techniques, il a été engagé par la commune auprès du centre de gestion, une procédure de recrutement pour un emploi de directeur des services techniques.

- Adoption à la majorité des membres présents moins deux voix contre de Mme Geneviève CERAGIOLI et M. Georges BRUN représenté par Mme Geneviève CERAGIOLI.

### COMPTES ADMINISTRATIFS 2014 :

- **127. Budget général**
- Adoption à la majorité des membres présents moins deux abstentions de Mme Geneviève CERAGIOLI et M. Georges BRUN représenté par Mme Geneviève CERAGIOLI.
- **128. Service Transport**
- Adoption à la majorité des membres présents moins deux abstentions de Mme Geneviève CERAGIOLI et M. Georges BRUN représenté par Mme Geneviève CERAGIOLI.
- **129. Services annexes de la Station d'Auron**
- Adoption à la majorité des membres présents moins deux abstentions de Mme Geneviève CERAGIOLI et M. Georges BRUN représenté par Mme Geneviève CERAGIOLI.

### 130. APPROBATION DES COMPTES DE GESTION 2014

La concordance entre les comptes de gestion de la trésorerie et les comptes administratifs de la Commune a été vérifiée par l'ordonnateur.

- Adoption à l'unanimité des membres présents.

### 131\_1. Tarifications des activités 2015 de la SEMCM – Activités complémentaires

En complément de la délibération approuvant les tarifs par le conseil municipal du 27 mars 2015, il convient d'indiquer les tarifs pour les activités suivantes : Cinéma et Tennis.

- Adoption à la majorité des membres présents moins deux abstentions de Mme Geneviève CERAGIOLI et M. Georges BRUN représenté par Mme Geneviève CERAGIOLI.

Compte rendu des décisions du Conseil Municipal du 19.06.2015

### **132. FESTIVAL DE THÉÂTRE 2015 – Demande de subvention au Département**

Afin de procéder à l'organisation de cette manifestation et ainsi subvenir aux dépenses financières engagées.

Le Conseil Municipal sollicite l'aide financière du Département à hauteur de 15 000 €.

- Adoption à l'unanimité des membres présents.

### **133. Aide financière aux sinistrés du Népal à l'association « Népal daughters and sons »**

Avec la collaboration de M. Hugues PICON, qui connaît bien la situation, une aide financière de 1 000 € est attribuée à cette association afin de financer l'aide humanitaire au Népal suite au sinistre du 25 avril dernier.

- Adoption à l'unanimité des membres présents.

### **134. COMITÉ DES FÊTES DE LA ST ÉRIGE – Attribution d'une subvention**

Dans le cadre de l'organisation de la fête patronale qui se déroulera du 17 au 19 juillet 2015 à Auron, la commune participe financièrement en octroyant une aide de 6 000 €.

- Adoption à l'unanimité des membres présents.

### **135. DÉCISIONS MODIFICATIVE BUDGÉTAIRE N° 1 – BUDGET GÉNÉRAL**

- Adoption à l'unanimité des membres présents.

### **136. Indemnisation d'occupation des parcelles aux Hoirs BRISSI-FABRE**

Depuis de nombreuses années, la commune utilise une partie de la parcelle K n° 114 appartenant aux familles BRISSI-FABRE au parking inférieur à Chastellarès à Auron.

Après négociations et accord avec les parties, la commune propose une indemnisation de 15 000 € aux familles, correspondant à l'occupation, et la Métropole propose l'acquisition de cette parcelle.

- Adoption à l'unanimité des membres présents.

### **137\_1. Travaux d'aménagement secteur Sauma Longue - Autorisations**

Dans le cadre des travaux d'aménagement réalisés par le Syndicat Mixte des Stations du Mercantour pour l'année 2015, notamment le projet de construction du Télésiège du stade et ses annexes, le reprofilage des pistes et l'équipement en neige de culture des pistes : Plaque, Stade, Familiale, Bois Gaston et Bouchiet, sur le Secteur de SAUMA LONGUE, le Conseil Municipal autorise ce dernier à effectuer les démarches nécessaires à la réalisation de ce projet.

Le Conseil Municipal autorise les travaux sur les parcelles communales concernées qui sont les suivantes :

Compte rendu des décisions du Conseil Municipal du 19.06.2015

Parcelles	Superficies
K 275	489 718 m <sup>2</sup>
K 247	23 090 m <sup>2</sup>
K 241	698 800 m <sup>2</sup>
K 258	450 700 m <sup>2</sup>
K 551	747 704 m <sup>2</sup>
<b>Total</b>	<b>2 410 012 m<sup>2</sup></b>

- Adoption à l'unanimité des membres présents.

### 138. MAISON DE SANTÉ PLURI PROFESSIONNELLE – Avant-projet sommaire

Suite à la délibération approuvée au conseil municipal du 27 mars dernier portant sur le réaménagement des locaux de l'hôpital, la commune sollicite l'aide financière de divers partenaires selon le plan de financement prévisionnel suivant :

**Montant des travaux, acquisitions et études : 825 545 €**

Participation État (FNADT) : 100 000 €

Participation État (DETR) : 250 000 €

Participation Région : 165 000 €

Participation Département : 145 000 €

Part communale : 165 545 €

Ces travaux permettront de concentrer et de multiplier l'offre de services de santé mais aussi, de créer une annexe médicale à Auron.

- Adoption à l'unanimité des membres présents.

### 139. ASSOCIATIONS – Attribution de subventions

ASSOCIATIONS	Montant attribué
Société de Chasse	1 500 €
Auron Bike Club	2 500 €
<b>TOTAL</b>	<b>4 500 €</b>

- Adoption à l'unanimité des membres présents.

### 140. DON D'ŒUVRES À LA COMMUNE

Mme Jacqueline VARAUD, veuve de M. Gonzalo DE SEMPRUN Y MAURA a exprimé sa volonté de faire un don à titre gracieux sans aucune condition restrictive de certaines œuvres de son mari, à la commune.

Le conseil municipal émet un avis favorable.

- Adoption à l'unanimité des membres présents.

LE MAIRE,

Colette FABRON.

